



## CONDITIONS DE LA VENTE

50% arrhes exigées au moment de l'adjudication  
13,6% droits de criée et taxe municipale en plus du prix adjugé

### PAIEMENT

- 1) La vente se fera expressément au comptant. Par commodité, elle sera conduite en U.S Dollars mais le règlement des objets ainsi que celui des taxes s'y appliquant pourra être effectué aussi bien en Livres Libanaises qu'en U.S Dollars.
- 2) En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets peut être différée jusqu'à l'encaissement.

### RÉCLAMATION

- 1) La visite permettant à chacun de se rendre compte de l'état des meubles et objets, aucune réclamation ne sera reçue après l'adjudication du lot, particulièrement pour les petits accidents et réparations d'usage qui n'auraient pas été signalés. Certaines rectifications au catalogue peuvent être également annoncées au moment de la présentation de l'objet.
- 2) Les dimensions des lots ne sont données qu'à titre indicatif.

### RETRAITS DES ACHATS

- 1) La livraison aura lieu dimanche 28 octobre, de 10h à 12h ainsi que lundi 29 octobre de 10h à 18h.
- 2) Le démontage, l'emballage et le transport se fera à la responsabilité et à la charge de l'acheteur.
- 3) En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets peut être différée jusqu'à l'encaissement.

### ORDRES D'ACHAT

En cas d'impossibilité d'assister à la vente, des ordres d'achat peuvent être remis au commissaire-priseur qui agira pour le compte de l'enchérisseur selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat, ceci afin d'essayer d'acheter le ou les lots au prix le plus bas possible et ne dépassant en aucun cas le montant maximum indiqué par l'enchérisseur.

### ESTIMATIONS

Une estimation du prix de vente probable figure en U.S Dollars à la suite de chaque lot.  
Il ne s'agit que d'une indication, le prix d'adjudication résultant des enchères pouvant varier, bien sûr, en plus ou en moins de cette estimation.



## CONDITIONS OF SALE

50% of the hammer price to be paid on the spot  
13,6% fees and municipality taxes to be paid in addition of hammer price

### PAYMENT

- 1) For convenience, the sale will be conducted in U.S Dollars. However, it is obvious that the settlement of the buyings can be done either in Lebanese Pounds or in U.S Dollars.
- 2) Payment should be made cash or by cheque. If by cheque, lots may not be withdrawn until the cheque has been cleared.

### CLAIMS

- 1) Intending buyers are reminded that all lots are sold as shown. The absence of reference to conditions of the lots in the catalogue description does not imply that the lot is free from faults or imperfections. Prospective bidders should then inspect the property before bidding to determine its condition, size, and whether or not it has been repaired. We will not be responsible after the sale for any claim in this respect.
- 2) The sizes of the lots as shown in the catalogue are only quoted for indication.

### REMOVAL OF PURCHASES

- 1) The removal of purchases will be held on Sunday 28th of October from 10 a.m to 12 p.m and Monday 29th of October, from 10 a.m to 6 p.m
- 2) Purchases packing and removal arrangements are at the buyer's expense.
- 3) Payment should be made cash, by check or by bank transfer. Lots may not be withdrawn until payment has been cleared.

### ABSENTEE BIDS

If instructed, the auctioneer will execute bids for buyers unable to attend the auction. Lots will always be bought as cheaply as is allowed by such other bids. Always indicate a "top limit", the amount to which you would bid if you were attending the auction yourself.

### PRE-SALE ESTIMATES

The pre-sale estimates as indicated in the catalogue in U.S Dollars are intended as a guide for prospective buyers. Any bid between the listed figures would, in our opinion, offer a fair chance of success.

However all lots, depending on the degree of competition, can realize prices below or above the listed estimates.